



Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 2/10/23

ID : 031-213104219-20230927-DEL2023_04_11-DE

Breder
Levraut

Folio 2023-1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 27 septembre 2023
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept septembre à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	26	25	
DATE DE LA CONVOCATION			
21 septembre 2023			
DATE D'AFFICHAGE			
21 septembre 2023			

Etaient présents

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, MARTY, RAHIN, PRADERE, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES, COUESNON
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, MIJOLE, PERON, GOUSSET, CHARRON, BERGONZAT

Procurations

M. BONTEMPS avait donné procuration à Mme TARDIEU
M. CARRIERE avait donné procuration à M. GAROUSTE
Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme BESOMBES
M. MORANDIN avait donné procuration à Mme PRADERE

Absents

M. PIRIOU

Mme TARDIEU a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (25 voix pour).

DELIBERATION N°2023-04-11

Subvention exceptionnelle à une association

Le CPRS organise depuis des années son grand prix cycliste au mois de septembre à l'occasion de la Fête locale. A cette occasion l'association demande à la Commune une subvention exceptionnelle de 250 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 € au CPRS.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour),



Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le 2/10/23
ID : 031-213104219-20230927-DEL2023_04_11-DE



Folio 2023-2

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 250 € au CPRS pour l'organisation du grand prix cycliste de la Fête locale.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 27 septembre 2023
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

